



TABLEAU D'ORGANISATION DES SECOURS EN FRANCE

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU DE SUSPICION D'ACCIDENT DE PLONGEE

La procédure doit être effectuée, si possible, par 2 personnes :
L'une prévient les secours, l'autre effectue les gestes de premiers secours

BILAN
(conscience, ventilation ...)

ALERTE
En mer : VHF, Canal 16 (CROSS)*
A terre : Téléphone 15 (SAMU)
Prévention du suraccident (rappel des palanquées etc.)
l'oxygène c'est la vie

SECOURS
OXYGENE 100% 15 litres par minute
Inhalation si sujet conscient
Insufflation si sujet inconscient
REHYDRATER eau, jus de fruit : 1 litre, sujet conscient, capable d'uriner
ASPIRINE* proposer : 500 mg maximum pour un adulte
ALLONGER ET RECHAUFFER
ou mettre à l'ombre selon les conditions

* Conformément aux dispositions de l'article du 22 juin 1998 modifié
Sujets conscients ni allergiques ni intolérants. L'aspirine est un médicament, il doit donc être prescrit par un médecin ou donné à la demande expresse de la victime.

REMPILIR FICHE DE SECOURS EVASAN
(à transmettre aux équipes médicalisées)

EN MER, VHF CANAL 16
- PAN-PAN (3 fois)
- Ici Nom du bateau
- Lieu précis
- Nombre de victimes
- Signes de l'accident (symptômes ...)
- Secours apportés
etc.

A TERRE, PAR TEL. 15 (ou 112)
- Lieu précis
- N° de téléphone
- Nombre de victimes
- Signes de l'accidents (symptômes ...)
- Secours apportés
etc.

AUTRES NUMEROS
Pompiers : 18
Police : 17
Caisson hyperbare :
Médecin 1 :
Médecin 2 :
Médecin 3 :
Médecin ORL :

**NE JAMAIS INTERROMPRE UNE PROCEDURE ENTAMEE, MEME EN CAS D'AMELIORATION
EN CAS DE DOUTE, AGIR COMME SI UN ACCIDENT ETAIT DECLARE
NE JAMAIS REIMMERGER UNE PERSONNE ACCIDENTEE**